ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'**adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Le Président de SIVOS des Tilleuls

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE 2025-001/1

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme LEJEUNE Claudine, *adjoint technique territorial principal de 2ème classe* *Echelon : **09*** ***par ancienneté***	1	**01/01/ 2025Favorable**

Total promouvables : 3
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 3

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Les Ventes, le 21 janvier 2025

Le Président,
Stéphane SIMON

S.I.V.O.S Mairie des Ventes 27160 DES TILLEULS